

Le coût réel d'un enfant à Paris selon le revenu

Solde net après aides, par âge — quatre profils de ménage

Version actualisée aux tarifs et barèmes 2026

Ce document mesure le coût net d'un enfant : l'ensemble des dépenses qu'il occasionne, diminué des aides qu'il ouvre. Un solde positif est ce que l'enfant coûte réellement au foyer, un solde négatif signifie que les aides dépassent les dépenses. Le taux d'effort rapporte ce solde au revenu disponible (après impôt et hors majorations liées à l'enfant).

Profils retenus

Couples avant l'arrivée d'un enfant (2 parts fiscales), résidant à Paris. Ressources exprimées en net imposable. Revenu disponible = net perçu – IR + prestations hors enfant.

Profil	Situation	Net imp./mois	Rev. dispo/mois	Rev. dispo/an
RSA	2 inactifs	0 € (plancher)	821 €	9 854 €
SMIC 2 actifs	2 × SMIC 2026	3 062 €	3 208 €	38 493 €
Médian 2 actifs	Niveau médian parisien	5 160 €	4 681 €	56 170 €
Aisé 2 actifs	2 actifs aisés	8 000 €	6 702 €	80 425 €

CE QUI EST COMPTÉ. Tous les postes que l'enfant occasionne, qu'ils varient selon le revenu — garde ou cantine, logement au coût marginal (la pièce en plus qu'exige l'enfant) et surcoût de santé — ou qu'ils soient considérés identiques pour tous les profils, comme le quotidien (alimentation, habillement, équipement, loisirs). Côté aides : PAJE Allocation de base, majoration du RSA, ARS, bourses, part enfant de la prime d'activité et quotient familial — chacune pour sa seule part liée à l'enfant.

CONVENTIONS. Trois hypothèses de logement selon le profil : RSA en HLM PLAI (le plus social, ~6 €/m² à Paris) avec APL maximale qui absorbe intégralement le surcoût de la pièce enfant ; SMIC 2 actifs en HLM PLS (~13 €/m²) sans APL car les revenus dépassent le seuil de sortie APL ; Médian et aisé dans le privé (loyer médian OLAP nouveaux entrants ~28 €/m²). Surface marginale retenue pour l'arrivée de l'enfant : 20 m². À 18 ans, l'étudiant est supposé rester chez ses parents (cas fréquent pour les familles parisiennes) : le logement marginal continue d'exister au même coût que pendant le lycée. Pour les compléments de revenu (majoration RSA, part enfant de la PA), seule la part supplémentaire ouverte par l'enfant est retenue en aide, non le montant total ; la part non liée à l'enfant est intégrée au revenu disponible.

1. Petite enfance (0-3 ans)

Crèche municipale (PSU) + logement marginal + quotidien + santé

Profil	Crèche	Logt marg.	Quotidien	Santé	Coûts	Aides	Solde/an	Rev. dispo/a n	% dispo
RSA	580 €	0 €	1 800 €	0 €	2 380 €	1 900 €	+480 €	9 854 €	4,9 %
SMIC 2 actifs	2 649 €	3 120 €	1 800 €	240 €	7 809 €	4 676 €	+3 133 €	38 493 €	8,1 %
Médian 2 actifs	5 661 €	6 720 €	1 800 €	240 €	14 421 €	638 €	+13 783 €	56 170 €	24,5 %
Aisé 2 actifs	9 739 €	6 720 €	1 800 €	240 €	18 499 €	1 807 €	+16 692 €	80 425 €	20,8 %

Crèche — RSA : ressources CAF = 0 (RSA non imposable), application du plancher 2026 (814,62 €/mois) → tarif 0,50 €/h. Volume : 2 320 h/an (4 semaines de fermeture). Crédit d'impôt 50 % (plafonné à 1 750 €/an de crédit). Aides — RSA : majoration RSA nette de forfait logement 1 900. SMIC 2 actifs : PAJE Allocation de base taux plein 2 378 + part enfant de la prime d'activité 2 298 (sans APL, car revenus 2×SMIC au-dessus du seuil de sortie APL en zone 1). Médian : quotient familial 638. Aisé : quotient familial plafonné 1 807.

2. Maternelle et élémentaire (3-11 ans)

École gratuite + cantine + logement marginal + quotidien + santé

Profil	Cantine	Logt marg.	Quotidien	Santé	Coûts	Aides	Solde/an	Rev. dispo/a n	% dispo
RSA	0 €	0 €	2 400 €	0 €	2 400 €	2 167 €	+233 €	9 854 €	2,4 %
SMIC 2 actifs	400 €	3 120 €	2 400 €	240 €	6 160 €	2 298 €	+3 862 €	38 493 €	10,0 %
Médian 2 actifs	550 €	6 720 €	2 400 €	240 €	9 910 €	638 €	+9 272 €	56 170 €	16,5 %
Aisé 2 actifs	763 €	6 720 €	2 400 €	240 €	10 123 €	1 807 €	+8 316 €	80 425 €	10,3 %

Aides — RSA : majoration RSA 1 900 + ARS proratisée 267 (l'ARS n'est versée qu'à partir de 6 ans, soit 5 des 8 années de la tranche). SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298 (sans APL). Médian / Aisé : quotient familial.

3. Collège (11-15 ans)

Cantine (gratuite tranche 1 dès 2026) + logement marginal + quotidien + santé

Profil	Cantine	Logt marg.	Quotidien	Santé	Coûts	Aides	Solde/an	Rev. dispo/a n	% dispo
RSA	0 €	0 €	3 200 €	0 €	3 200 €	2 875 €	+325 €	9 854 €	3,3 %
SMIC 2 actifs	450 €	3 120 €	3 200 €	240 €	7 010 €	2 298 €	+4 712 €	38 493 €	12,2 %
Médian 2 actifs	700 €	6 720 €	3 200 €	240 €	10 860 €	638 €	+10 222 €	56 170 €	18,2 %
Aisé 2 actifs	850 €	6 720 €	3 200 €	240 €	11 010 €	1 807 €	+9 203 €	80 425 €	11,4 %

Aides — RSA : majoration RSA 1 900 + ARS 450 + bourse de collège 525. SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298. Médian / Aisé : quotient familial.

4. Lycée (15-18 ans)

Cantine (région) + logement marginal + quotidien + santé

Profil	Cantine	Logt marg.	Quotidien	Santé	Coûts	Aides	Solde/an	Rev. dispo/a n	% dispo
RSA	30 €	0 €	3 800 €	0 €	3 830 €	3 437 €	+393 €	9 854 €	4,0 %
SMIC 2 actifs	362 €	3 120 €	3 800 €	240 €	7 522 €	2 298 €	+5 224 €	38 493 €	13,6 %
Médian 2 actifs	567 €	6 720 €	3 800 €	240 €	11 327 €	638 €	+10 689 €	56 170 €	19,0 %
Aisé 2 actifs	654 €	6 720 €	3 800 €	240 €	11 414 €	1 807 €	+9 607 €	80 425 €	11,9 %

Aides — RSA : majoration RSA 1 900 + ARS 466 + bourse de lycée échelon 6 (1 071). SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298. Médian / Aisé : quotient familial.

5. Études supérieures (18+, étudiant chez ses parents)

Logement marginal + quotidien + santé + études + transport

Profil	Logt marg.	Quotidien	Santé	Études	Transport	Coûts	Aides	Solde/an	Rev. dispo/an	% dispo
RSA	0 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	4 500 €	8 235 €	-3 735 €	9 854 €	-37,9 %
SMIC 2 actifs	3 120 €	4 500 €	240 €	0 €	400 €	8 260 €	3 752 €	+4 508 €	38 493 €	11,7 %
Médian 2 actifs	6 720 €	4 500 €	240 €	283 €	400 €	12 143 €	638 €	+11 505 €	56 170 €	20,5 %
Aisé 2 actifs	6 720 €	4 500 €	240 €	283 €	400 €	12 143 €	1 807 €	+10 336 €	80 425 €	12,9 %

Aides — RSA : bourse CROUS échelon 7 (6 335) + majoration RSA (1 900) = 8 235 €. SMIC 2 actifs : bourse CROUS échelon 0 bis (1 454) + part enfant PA (2 298) = 3 752 €. Médian / Aisé : quotient familial. Frais études : ~283 €/an pour un étudiant non-boursier en 1re année de licence université publique (inscription 178 € + CVEC 105 €), 0 € pour un boursier (exonération). Transport : Solidarité Transport gratuite pour ayant droit RSA (0 €) ; Imagine R plein tarif pour les autres profils (401 €/an, arrondi 400 €). Le logement marginal et la santé restent au même niveau que pendant le lycée puisque l'étudiant reste au domicile familial.

Coût net total sur l'ensemble de l'enfance

Somme des cinq tranches, chacune pondérée par sa durée (0-3 : 3 ans · 3-11 : 8 ans · collège : 4 ans · lycée : 3 ans · études : 3 ans), soit ~21 ans.

Profil	Coût total (21 ans)	Moyenne par an	% du revenu disponible
RSA	-5 400 €	-258 €	-2,6 %
SMIC 2 actifs	~88 300 €	4 207 €	10,9 %
Médian 2 actifs	~223 000 €	10 619 €	18,9 %
Aisé 2 actifs	~213 200 €	10 154 €	12,6 %

Synthèse — taux d'effort par âge

Solde net rapporté au revenu disponible du ménage (%)

Profil	0-3 ans	3-11 ans	Collège	Lycée	18+
RSA	4,9 %	2,4 %	3,3 %	4,0 %	-37,9 %
SMIC 2 actifs	8,1 %	10,0 %	12,2 %	13,6 %	11,7 %
Médian 2 actifs	24,5 %	16,5 %	18,2 %	19,0 %	20,5 %
Aisé 2 actifs	20,8 %	10,3 %	11,4 %	11,9 %	12,9 %

UNE COURBE EN CLOCHE, MAXIMALE POUR LE PROFIL MÉDIAN. Pendant toute l'enfance, c'est le ménage médian qui supporte l'effort le plus lourd — jusqu'à 24,5 % à la crèche. Il est trop aisé pour les aides sociales (allocation de base, ARS, bourses, prime d'activité), mais pas assez pour tirer plein profit du quotient familial, qui ne lui rapporte que 632 € quand il en rapporte le triple à l'aisé. Les profils SMIC et aisé se retrouvent ensuite à des niveaux voisins, autour de 11-13 %.

SEUL LE RSA EST VRAIMENT PROTÉGÉ. Grâce à l'empilement des aides sociales (majoration RSA, ARS, bourses collège/lycée), le RSA reste sous 5 % partout pendant la scolarité obligatoire (2,4 % à 4,9 %). À 18 ans, la bourse CROUS échelon 7 (6 335 €/an)

cumulée à la majoration RSA (1 900 €) et à la gratuité du transport (Solidarité Transport) dépassent nettement les coûts persistants — l'étudiant devient un contributeur net au foyer (solde -3 735 €/an). Sur l'ensemble des 21 ans, un enfant ne coûte rien au foyer RSA, il rapporte en moyenne 258 €/an : la solidarité publique surcompense le coût.

Annexe — Détail des calculs

Cette annexe détaille les hypothèses et calculs pour chaque poste sensible. Elle permet de reproduire ou contester les chiffres du corps du document.

A. Barèmes retenus

Tous les barèmes utilisés dans le corps du document, avec les valeurs 2026 précises. Quatre blocs : d'abord les revenus (RSA et SMIC), puis les aides financières (prestations, bourses, avantages fiscaux), puis les aides en nature (tarifs préférentiels des services publics), et enfin les postes de dépenses (quotidien, logement, santé).

Revenus

A.1 RSA 2026 (au 1er avril)

- Couple sans enfant : forfait 977,54 €/mois, forfait logement 156,41 € → RSA versé 821,13 €/mois
- Couple + 1 enfant : forfait 1 173,05 €/mois, forfait logement 193,55 € → RSA versé 979,50 €/mois
- Majoration nette due à l'enfant (comptée en aide) : $979,50 - 821,13 = 158,37$ €/mois = 1 900 €/an
- Le RSA n'est pas imposable et n'apparaît pas dans le revenu brut global (RBG) déclaré aux impôts.

A.2 SMIC 2026 (au 1er juin, après revalorisation +2,41 %)

- Brut mensuel : 1 867,02 €
- Salaire net (après cotisations sociales) : 1 477,93 €/mois
- Net imposable : ~1 531 €/mois (base fiscale et base CAF)
- 2 × SMIC net imposable retenu comme ressources CAF : 3 062 €/mois (~36 750 €/an)

A.3 Profil médian parisien (référentiel)

Le niveau de revenu retenu pour ce profil est une hypothèse de travail, calibrée sur les statistiques INSEE de niveau de vie médian et ajustée pour Paris intra-muros.

Source : Insee Première n°2063 (« Niveau de vie et pauvreté en 2023 », juillet 2025). Niveau de vie médian France 2023 : 2 150 €/mois par unité de consommation (UC). Pour un couple (1,5 UC), cela donne un revenu disponible médian France de ~3 225 €/mois. Ajusté pour Paris intra-muros (le niveau de vie parisien est environ 1,4 à 1,5× la moyenne nationale) : ~4 700 €/mois de revenu disponible pour un couple médian parisien.

Vérification croisée : Insee Analyses Île-de-France n°141 (octobre 2021, sur salaires 2018) : dans la Métropole du Grand Paris, le salaire médian net des salariés du privé est de 2 382 €/mois. Cohérent avec le salaire médian estimé pour un couple bi-actif parisien retenu ici.

A.4 Profil aisé parisien (référentiel)

Le profil aisé correspond à un couple 2 actifs situé environ au 8e-9e décile parisien.

Valeur retenue : 8 000 €/mois de net imposable. Passage au revenu disponible : - IR à 2 parts sans enfant (~1 011 €/mois) - CSG et CRDS non déductibles (~287 €/mois, retenues à la source sur le salaire mais réintégrées dans le net imposable) → revenu disponible = 6 702 €/mois.

Aides financières

A.5 Prime d'activité 2026 (barème réformé au 1er avril)

- Forfait couple sans enfant : 957,42 €/mois
- Forfait couple + 1 enfant : 1 148,90 €/mois (différentiel : 191,48 €/mois)
- Bonification individuelle max : 240,63 €/mois par actif au-dessus du seuil
- Formule : $PA = \text{Forfait} + \text{Bonif.} - 40,15\% \times \text{revenus prof} - \text{Forfait logement (si APL)}$

Application au couple 2 SMIC (revenus mensuels $2 \times 1 477,93 = 2 955,86$ €/mois, hypothèse retenue : HLM PLS sans APL, car revenus $2 \times \text{SMIC}$ 2026 au-dessus du seuil de sortie APL en zone 1) :

- PA du couple sans enfant (intégrée au revenu disponible) : $957,42 + 481,26 - 0,4015 \times 2 955,86 \approx 252$ €/mois = 3 023 €/an
- PA du couple + 1 enfant : $1 148,90 + 481,26 - 0,4015 \times 2 955,86 \approx 443$ €/mois = 5 320 €/an
- Différence (part enfant, comptée en aide) : $443 - 252 = 191$ €/mois = 2 298 €/an

A.6 PAJE — Allocation de base 2026

- Taux plein : 198,16 €/mois = 2 378 €/an (revalorisation +0,8 % au 1er avril 2026)
- Taux partiel : 99,08 €/mois = 1 189 €/an
- Plafond bas taux plein couple biactif : 41 055 €/an de revenus 2024
- Plafond haut taux partiel couple biactif : ~49 054 €/an de revenus 2024
- Versée du mois suivant la naissance jusqu'au mois précédant les 3 ans (35 mensualités max)

- Application : seul le SMIC 2 actifs perçoit effectivement la PAJE (RSA techniquement éligible mais neutralisée par le calcul du RSA)

A.7 Allocation de rentrée scolaire (ARS) 2026

- Enfants 6-10 ans : 426,87 €/an
- Enfants 11-14 ans : 450,41 €/an
- Enfants 15-18 ans : 466,02 €/an
- Plafond de ressources 2026 (1 enfant à charge) : 28 956 €/an de revenus 2024
- Application : seul le RSA (revenus 2024 = 0) est éligible. Le SMIC 2 actifs (~34 800 €) dépasse le plafond ; ARS différentielle possible mais faible, non comptée ici.

A.8 Bourse de collège 2026-2027

- Échelon 1 : 120 €/an (40 €/trim)
- Échelon 2 : 336 €/an (112 €/trim)
- Échelon 3 : 525 €/an (175 €/trim) — attribué au foyer RSA
- Plafond échelon 3 (1 enfant à charge) : 3 526 € de RFR — le foyer RSA est bien sous ce seuil
- Basé sur le RFR 2025 (avis d'imposition 2026)

A.9 Bourse de lycée 2026-2027

- Échelon 1 : 504 €/an
- Échelon 2 : 621 €/an
- Échelon 3 : 732 €/an
- Échelon 4 : 843 €/an
- Échelon 5 : 957 €/an
- Échelon 6 : 1 071 €/an — attribué au foyer RSA (RFR le plus bas)
- Plafond échelon 6 (1 enfant à charge) : 2 902 € de RFR — le foyer RSA est bien sous ce seuil
- Basé sur le RFR 2025 (avis d'imposition 2026)

A.10 Bourse CROUS 2026-2027 (études supérieures)

Barème publié au JO le 10 avril 2026 (arrêté du 26 mars 2026). Bourse versée sur 10 mensualités (sept-juin). Revenus retenus : revenu brut global (RBG) 2024 du foyer fiscal des parents (avis d'imposition 2025).

Échelon	Montant annuel	Avantages associés
0 bis	1 454 €	Exonération frais d'inscription (~170 €) + CVEC (105 €)
1	2 163 €	Idem + éligibilité prioritaire logement CROUS
2	3 071 €	Idem
3	3 828 €	Idem
4	4 587 €	Idem
5	5 212 €	Idem, priorité renforcée
6	5 506 €	Idem
7	6 335 €	Priorité absolue logement CROUS

Le calcul de l'échelon croise le RBG des parents avec des 'points de charge' (2 pts par autre enfant à charge, 4 pts si autre enfant dans le supérieur ; 0 pt pour distance <29 km, 1 pt pour 30-249 km, 2 pts pour ≥250 km). Plus les points sont nombreux, plus les plafonds de RBG sont relevés.

Plafonds de RBG 2024 pour 0 point de charge (cas de l'enfant unique étudiant à Paris avec parents à Paris) :

Échelon	Plafond RBG à ne pas dépasser	Situation type
0 bis	35 086 €/an	Foyer aux ressources modestes
1	23 850 €/an	
2	19 281 €/an	
3	17 034 €/an	
4	14 829 €/an	
5	12 667 €/an	
6	7 992 €/an	
7	265 €/an	Foyer sans revenu imposable (RSA)

A.11 Quotient familial (IR 2026 sur revenus 2025)

- Plafond de l'avantage QF par demi-part supplémentaire : 1 807 €/an (contre 1 791 € en 2025)

- Barème IR 2026 (loi de finances 2026, revenus 2025, revalorisé +0,9 %) : 0 % jusqu'à 11 600 € ; 11 % de 11 600 à 29 579 € ; 30 % de 29 579 à 84 577 € ; 41 % de 84 577 à 181 917 € ; 45 % au-delà
- Abattement forfaitaire pour frais professionnels de 10 % appliqué au net imposable avant le calcul de l'IR (plafonné à ~14 400 €/an). C'est cette base réduite qui est ensuite divisée par le nombre de parts et soumise au barème ci-dessus.
- L'enfant apporte 0,5 part à un couple avec 1 enfant (2 parts → 2,5 parts).

A.12 Crédit d'impôt garde d'enfant (moins de 6 ans)

- Taux : 50 % des dépenses engagées
- Plafond de dépenses : 3 500 €/an par enfant → crédit maximal 1 750 €/an
- Remboursable : versé même aux foyers non imposables (RSA, SMIC 2 actifs)

Aides en nature (tarifs préférentiels)

A.13 Crèche PSU — Barème Paris 2026

- Plancher de ressources CAF : 814,62 €/mois
- Plafond de ressources CAF : 8 500 €/mois (Paris ne déplaçonne pas)
- Taux d'effort pour 1 enfant en accueil collectif : 0,0619 %
- Volume horaire annuel retenu : 2 320 h (252 j ouvrés – 20 j fermeture crèche × forfait 10h/j)

A.14 Cantines scolaires

- Cantine parisienne (maternelle, élémentaire, collège) : 10 tranches selon quotient familial CAF, tranches 1 et 2 gratuites depuis la rentrée 2026 (QF < 384 €, ~17 000 enfants concernés), puis de 1,62 €/repas à 7 €/repas (tranche 10).

Cantine lycée Île-de-France (dispositif « ÉquiTables » Région IDF, arrêté 2026-2027) :

- 10 tranches de QF CAF, tarifs au forfait (avec abattement de 0,30 €) : Tranche A (QF ≤ 183 €) : 0,20 €/repas ; B (≤ 353) : 1,53 € ; C (≤ 518) : 1,76 € ; D (≤ 689) : 1,97 € ; E (≤ 874) : 2,19 € ; F (≤ 1 078) : 2,41 € ; G (≤ 1 333) : 2,61 € ; H (≤ 1 689) : 3,19 € ; I (≤ 2 388) : 3,78 € ; J (> 2 388) : 4,36 €.
- Volume retenu : 150 repas/an (année scolaire ~36 semaines × 5 j/semaine, moins mercredis à la maison, sorties et absences).
- Application aux profils : RSA → tranche A → 0,20 × 150 = 30 €/an ; SMIC 2 actifs → tranche F (QF ~1 070) → 362 €/an ; Médian → tranche I (QF ~1 720) → 567 €/an ; Aisé → tranche J → 654 €/an.

Postes de dépenses (identiques ou différenciés par profil)

A.15 Dépenses quotidiennes de l'enfant (identiques pour tous les profils)

Montants retenus par tranche d'âge : 0-3 ans = 1 800 €/an, 3-11 ans = 2 400 €/an, 11-15 ans (collège) = 3 200 €/an, 15-18 ans (lycée) = 3 800 €/an, 18+ (étudiant) = 4 500 €/an.

Ces valeurs correspondent à un panier « habillement + alimentation courante + loisirs + petit équipement + hygiène + fournitures + activités extra-scolaires », en excluant les postes compensés ailleurs dans le document : garde d'enfant (colonne crèche, incluant les repas fournis dans le tarif PSU), cantine (colonne dédiée pour les déjeuners scolaires), logement marginal (pièce en plus dédiée à l'enfant), et équipement initial de la petite enfance (couvert par la prime de naissance PAJE de ~1 100 €, non comptée séparément).

Cohérent avec les données INSEE Budget de famille 2017 (exploitées par la DREES en 2020) actualisées à 2026 après ces neutralisations. Les montants sont volontairement identiques pour tous les profils.

A.16 Logement marginal (différencié par profil)

Surface retenue : 20 m². L'écart type entre catégories de logement à Paris (T2 → T3 → T4) est de ~20 m² selon les statistiques INSEE. Cela correspond à une chambre d'enfant (10-15 m²) plus une part d'espaces communs élargis (salle de bain, séjour).

Profil RSA (HLM PLAI, ~6 €/m²) : Le foyer RSA est à participation personnelle APL minimale (le RSA n'est pas pris en compte comme ressource dans le calcul APL). Sans enfant, T2 45 m² PLAI : loyer 270 €/mois, APL versée ≈ 225 €/mois → reste à charge ≈ 45 €/mois. Avec enfant, T3 65 m² PLAI : loyer 390 €/mois, APL versée ≈ 345 €/mois → reste à charge ≈ 45 €/mois. Le foyer paie exactement la même participation minimale dans les deux cas ; l'APL absorbe intégralement le surcoût du T3. → **Coût logement marginal : 0 €/an.**

Profil SMIC 2 actifs (HLM PLS, ~13 €/m²) : Pas d'APL car les revenus 2×SMIC (~35 500 €/an) dépassent le seuil de sortie APL en zone 1 (participation personnelle calculée ≈ 769 €/mois, largement au-dessus du plafond loyer APL 390 €/mois). Coût = 20 × 13 × 12 = **3 120 €/an.**

Profil Médian et Aisé (privé, ~28 €/m²) : Pas d'APL (revenus 2024 très au-dessus des seuils). Loyer médian OLAP nouveaux entrants à Paris (ancien et neuf confondus) : ~28 €/m²/mois. Coût = 20 × 28 × 12 = **6 720 €/an.**

A.17 Dépenses de santé (différenciées par profil)

Complémentaire Santé Solidaire (C2S) 2026. Plafonds annuels de ressources pour un foyer de 3 personnes (couple + 1 enfant) : C2S gratuite si ressources < 18 758 €/an, C2S avec participation (max 1 €/jour/personne) si ressources entre 18 758 et 25 324 €/an, pas de droit au-delà. La C2S couvre intégralement les frais de santé complémentaires (mutuelle) sans avance.

Application aux profils :

- RSA (revenus ~11 754 €/an) : sous le plafond C2S gratuite → mutuelle gratuite, aucun surcoût santé lié à l'enfant. → Coût : 0 €/an.
- SMIC 2 actifs (~35 500 €/an), Médian et Aisé : au-dessus du plafond C2S → mutuelle privée. Coût d'ajout d'un enfant sur une mutuelle familiale : typiquement 15-25 €/mois. → Coût retenu : ~20 €/mois = 240 €/an (comprend aussi les petits restes à charge non couverts par la mutuelle : franchises, dépassements légers).

A.18 Frais d'études supérieures (différenciés selon boursier ou non)

Frais retenus pour un étudiant en 1^{re} année de licence en université publique parisienne (cas le plus fréquent) :

- Frais d'inscription licence : 178 €/an (arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur)
- CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) : 105 €/an, obligatoire
- Fournitures et matériel : déjà comptés dans A.15 (quotidien), pas comptés séparément

Application aux profils :

- RSA (étudiant boursier échelon 7) : exonération frais d'inscription + CVEC → 0 €/an
- SMIC 2 actifs (étudiant boursier échelon 0 bis) : exonération frais d'inscription + CVEC → 0 €/an
- Médian et Aisé (étudiant non-boursier) : 178 (frais licence) + 105 (CVEC) = 283 €/an

A.19 Transport (uniquement pour la tranche 18+, étudiant à Paris)

Pour les tranches 0-17 ans, le transport est intégré au poste quotidien (voir A.15). À 18+, l'étudiant s'équipe d'un abonnement transports en commun individuel.

- Forfait Imagine R Étudiant 2026-2027 : 393,30 €/an + 8 € de frais de dossier = 401,30 €/an (arrondi 400 €/an). Réservé aux étudiants de moins de 26 ans résidant en Île-de-France.
- Forfait Solidarité Transport (Navigo Gratuité) : gratuit pour les ayants droit d'un foyer allocataire du RSA (sous plafond de ressources). Incompatible avec Imagine R mais couvre toutes les zones.

Application aux profils :

- RSA : Solidarité Transport gratuite (l'étudiant est ayant droit du foyer RSA) → 0 €/an
- SMIC 2 actifs, Médian, Aisé : Imagine R plein tarif → ~400 €/an. Le SMIC 2 actifs (~35 500 €/an) dépasse les plafonds de la Solidarité Transport comme de la CSS.

B. Explication tableau par tableau

Cette section reprend chaque tableau du corps du document et détaille comment ses chiffres ont été obtenus.

Détail des calculs par tableau

B.1 Tableau « Profils retenus »

Le revenu disponible affiché correspond au revenu réellement utilisable par le couple sans la présence de l'enfant : net imposable diminué de l'impôt sur le revenu, augmenté des prestations perçues même sans enfant. Les aides « part enfant » (majoration RSA, part enfant de la PA) sont comptées uniquement au numérateur du taux d'effort, jamais dans le revenu disponible.

RSA : RSA versé pour couple sans enfant = 977,54 – 156,41 (forfait logement) = 821,13 €/mois × 12 = 9 854 €/an. Non salarial, donc pas de CSG/CRDS. Loyer HLM supposé neutralisé par l'APL.

SMIC 2 actifs : Revenu disponible du couple SMIC 2 actifs = salaire net des 2 SMIC (2 × 1 477,93 = 2 956 €/mois soit 35 470 €/an) + PA du couple sans enfant (~252 €/mois soit 3 023 €/an, voir A.5, hypothèse sans APL) = 38 493 €/an. Pas d'IR à déduire (couple non imposable après décote).

Médian 2 actifs : Net imposable 5 160 €/mois × 12 = 61 920 €/an. Passage au revenu disponible : – IR à 2 parts sans enfant, calculé sur base après abattement 10 % de 55 728 € (~3 578 €/an, voir A.11) – CSG et CRDS non déductibles (~2 172 €/an, retenues à la source sur le salaire) → revenu disponible = 56 170 €/an. PA = 0 (hors plafond).

Aisé 2 actifs : Net imposable 8 000 €/mois × 12 = 96 000 €/an. Passage au revenu disponible : – IR à 2 parts sans enfant, calculé sur base après abattement 10 % de 86 400 € (~12 128 €/an, voir A.11) – CSG et CRDS non déductibles (~3 447 €/an, retenues à la source sur le salaire) → revenu disponible = 80 425 €/an. PA = 0.

B.2 Tableau « 1. Petite enfance (0-3 ans) »

Poste crèche — méthode PSU. Tarif horaire = ressources CAF mensuelles × 0,000619 (taux d'effort pour 1 enfant en accueil collectif). Volume : 2 320 h/an (252 jours ouvrés – 20 jours de fermeture crèche × forfait 10 h/j). Crédit d'impôt garde d'enfant : 50 %, plafonné à 1 750 €/an de crédit (soit 3 500 €/an de dépenses).

- RSA : ressources CAF = 0 (RSA non imposable) → plancher 814,62 €/mois → 0,50 €/h × 2 320 h = 1 160 € brut → 580 € après crédit d'impôt (remboursable même pour foyer non imposable).
- SMIC 2 actifs : $3\,062 \times 0,000619 = 1,896 \text{ €/h} \times 2\,320 = 4\,399 \text{ € brut} \rightarrow 2\,649 \text{ € après crédit plafonné à } 1\,750 \text{ €}$.
- Médian : $5\,160 \times 0,000619 = 3,19 \text{ €/h} \times 2\,320 = 7\,411 \text{ € brut} \rightarrow 5\,661 \text{ € après crédit}$.
- Aisé : $8\,000 \times 0,000619 = 4,95 \text{ €/h}$ (sous plafond parisien 5,26 €/h) × 2 320 = 11 489 € brut → 9 739 € après crédit.

Poste aides. Sur cette tranche : majoration RSA (1 900 €/an, voir A.1) ; PAJE Allocation de base taux plein (2 378 €/an, voir A.6) réservée aux moins de 3 ans ; part enfant PA (2 298 €/an, voir A.5) ; quotient familial (638 €/an pour le médian, 1 807 €/an plafonné pour l'aisé, voir A.11).

B.3 Tableau « 2. Maternelle et élémentaire (3-11 ans) »

Poste cantine parisienne. Tarifs municipaux (tranches selon quotient familial CAF, gratuité tranches 1 et 2 depuis rentrée 2026). RSA : gratuit (tranche 1 ou 2). SMIC 2 actifs : ~400 €/an (tranche 8, QF ~1 070). Médian : ~550 €/an (tranche 9-10). Aisé : ~763 €/an (tranche 10).

Poste aides. La PAJE Allocation de base s'arrête à 3 ans. La majoration RSA (1 900 €/an) et la part enfant PA (2 298 €/an) continuent. L'ARS est versée à partir de 6 ans : 426,87 €/an pour 6-10 ans, proratisée sur 5 des 8 années de la tranche = 267 €/an. Le QF continue également.

- RSA : majoration RSA 1 900 + ARS proratisée 267 = 2 167 €/an.
- SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298 €/an (l'ARS s'ajouterait mais est déjà comptée dans le total foyer, non isolée ici pour cohérence avec le doc original).
- Médian / Aisé : QF (638 / 1 807 €/an).

B.4 Tableau « 3. Collège (11-15 ans) »

Poste cantine (Paris, gratuite tranche 1 dès 2026). RSA : 0 € (tranche 1 gratuite). SMIC 2 actifs : ~450 €/an. Médian : ~700 €/an. Aisé : ~850 €/an.

Poste aides. ARS 11-14 ans : 450 €/an. Bourse de collège échelon 3 (foyer RSA) : 525 €/an. Ces deux aides s'ajoutent à la majoration RSA (1 900 €) pour ce profil.

- RSA : $1\,900 + 450 + 525 = 2\,875 \text{ €/an}$.
- SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298 €/an.
- Médian / Aisé : QF (638 / 1 807 €/an).

B.5 Tableau « 4. Lycée (15-18 ans) »

Poste cantine (Île-de-France). Tarifs solidaires régionaux. RSA : ~40 €/an (contribution minimale). Autres profils : 450-850 €/an.

Poste aides. ARS 15-18 ans : 466 €/an. Bourse de lycée échelon 6 (foyer RSA) : 1 071 €/an. La majoration RSA continue (1 900 €).

- RSA : $1\,900 + 466 + 1\,071 = 3\,437 \text{ €/an}$.
- SMIC 2 actifs : part enfant PA 2 298 €/an.
- Médian / Aisé : QF (638 / 1 807 €/an).

B.6 Tableau « 5. Études supérieures (18+) »

Hypothèse : l'étudiant reste chez ses parents. Choix méthodologique retenu (cas fréquent pour les familles parisiennes). Le poste logement marginal reste au même niveau que pendant le lycée (la pièce de l'enfant continue d'exister). Les postes santé et quotidien restent identiques. S'ajoute le poste études (voir A.18).

Poste aides — bourse CROUS 2026-2027 (voir A.10). L'échelon dépend du revenu brut global (RBG) 2024 des parents et des points de charge. Pour un enfant unique étudiant à Paris avec parents à Paris : 0 point de charge. La bourse est ici comptée comme aide au foyer (elle compense les coûts communs).

Profil	Net impo. 2024/an	RBG (× 0,9)	Échelon	Bourse/an
RSA	0 € (non impo.)	0 €	7 (max)	6 335 €
SMIC 2 actifs	~34 776 €	~31 300 €	0 bis (min)	1 454 €
Médian 2 actifs	~61 920 €	~55 700 €	aucun	0 €
Aisé 2 actifs	~96 000 €	~86 400 €	aucun	0 €

Deux points clés :

- Le RSA n'étant pas imposable, il n'apparaît pas dans le RBG. Le foyer RSA a donc un RBG déclaré ≈ 0 €, sous le seuil de 265 € de l'échelon 7 (bourse maximale). Un foyer 2 × SMIC 2024 déclare ~34 800 € de net imposable, ce qui le place sous le plafond de l'échelon 0 bis (35 086 €) mais au-dessus des autres échelons.
- Pour le RSA, la bourse échelon 7 (6 335 €/an) cumulée à la majoration RSA (1 900 €/an) dépasse largement les coûts persistants de l'étudiant chez ses parents (essentiellement 4 500 € de quotidien) → l'étudiant devient un contributeur net au foyer (solde ~3 735 €/an). C'est le seul profil à basculer en solde négatif sur toute la grille.

Le QF continue de s'appliquer pour l'étudiant tant qu'il reste rattaché au foyer fiscal des parents (<25 ans, formation initiale). D'où 632 € pour le médian et 1 807 € pour l'aisé.

B.7 Tableau « Coût net total sur l'ensemble de l'enfance »

Le coût total 21 ans est la somme des soldes annuels de chaque tranche, chacun multiplié par sa durée : 0-3 (3 ans), 3-11 (8 ans), collège (4 ans), lycée (3 ans), études supérieures (3 ans). La moyenne annuelle divise ce total par 21. Le pourcentage rapporte cette moyenne au revenu disponible annuel du profil.

- Exemple RSA : $(480 \times 3) + (233 \times 8) + (325 \times 4) + (393 \times 3) + (-3\,735 \times 3) \approx -5\,400 \text{ €} / 21 \text{ ans} \approx -258 \text{ €/an} \rightarrow -258 / 9\,854 = -2,6 \text{ \%}$.
- Exemple SMIC 2 actifs : $(3\,133 \times 3) + (3\,862 \times 8) + (4\,712 \times 4) + (5\,224 \times 3) + (4\,508 \times 3) \approx 88\,300 \text{ €} / 21 \text{ ans} \approx 4\,207 \text{ €/an} \rightarrow 4\,207 / 38\,493 = 10,9 \text{ \%}$.

B.8 Tableau « Synthèse — taux d'effort par âge »

Chaque cellule reprend le taux d'effort de la tranche correspondante : solde annuel de la tranche divisé par le revenu disponible annuel du profil. Ce tableau permet de visualiser d'un coup d'œil la courbe en cloche du coût rapporté au revenu, avec le médian systématiquement le plus exposé.

C. Réserves et incertitudes

- La part enfant de la prime d'activité (2 298 €/an pour le SMIC 2 actifs) est une approximation par différentiel de forfait. Un calcul par simulateur CAF officiel peut donner $\pm 100 \text{ €}$.
- L'éligibilité APL pour le SMIC 2 actifs à Paris ($2 \times \text{SMIC } 2026 \approx 35\,500 \text{ €/an}$) est calculée à zéro dans notre hypothèse — le couple est au-dessus du seuil de sortie APL en zone 1. Une simulation CAF individualisée peut différer légèrement selon les revenus glissants et le type précis de logement.
- Le volume horaire crèche de 2 320 h/an correspond à un forfait 10 h/jour avec 4 semaines de fermeture. Une famille en forfait 8 h/jour aurait des coûts $\sim 20 \text{ \%}$ plus bas.
- L'hypothèse « étudiant chez ses parents » (tranche 18+) reflète une pratique fréquente à Paris mais pas universelle. En cas de décohabitation en studio privé, le SMIC 2 actifs verrait son taux d'effort à 18+ passer d'environ 11 % à $\sim 28\text{-}32 \text{ \%}$ selon les hypothèses de loyer et d'APL — mais la position relative des profils resterait globalement inchangée.